



Procédure de divorce étape1

Par **carambarforever**, le **15/01/2009** à **21:38**

Ma femme demande le divorce. Son avocat m'a fait parvenir une convocation pour début février 2009 pour "présenter les pièces du dossier au tribunal. Je souhaite ce divorce mais je n'ai pas les moyens de payer un avocat et n'ai pas droit à l'aide judiciaire gratuite (je suis ressortissant britannique, travaille pour une entreprise espagnole, je vis en France mais n'y paie pas mes impôts). Notez qu'il n'y a aucune possibilité pour que mon ex et moi partagions les frais d'un avocat commun et que je suis ok sur toutes ses demandes ormis la pension alimentaire demandée pour nos 2 enfants (350 euors par enfants/mois!!!) Sachant que je gagne approximativement 1500 euros par mois et que je vais être licencié le mois prochain.

Quels risques j'encours si je ne me présente pas à l'audience et ai-je vraiment besoin d'un avocat à ce stade de la procédure?

Merci de répondre précisément à ces questions.

Par **Marion2**, le **15/01/2009** à **21:40**

Bonsoir,
Dans une procédure de divorce, un avocat est obligatoire.

Cordialement